



LANCEZ-VOUS DANS LE SERVICE CIVIQUE !

L'intermédiation, une solution pour un accompagnement pas à pas

Avec l'objectif de 350 000 jeunes engagés pour l'intérêt général en 2018 en France, plusieurs centaines de milliers de nouvelles missions de service civique sont à inventer : vous avez une idée, vous souhaitez accueillir des jeunes volontaires mais vous ne savez pas par où commencer ? Unis-Cité Relais peut vous aider !

Avec l'intermédiation, vous pouvez bénéficier de l'agrément de service civique d'Unis-Cité pour accueillir des volontaires en toute simplicité.

RÉPARTITION DES RÔLES :

LA STRUCTURE D'ACCUEIL

UNIS-CITE RELAIS

- Définir les missions des futurs volontaires (6, 7 ou 8 mois)
 - Recruter les volontaires
- Identifier un tuteur au sein de sa structure et l'inscrire à une journée de formation*

1

- Valider la/les mission(s) et/ou aider à les imaginer

- Diffuser l'offre de mission sur le site de l'Agence du Service Civique
 - En option: recruter les volontaires
- Enregistrer administrativement les volontaires pour le versement de leur indemnisation par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)
 - Aider à l'identification des tuteurs
 - Former les tuteurs*

2

Réunion de démarrage

3

- Accueillir les volontaires, les préparer, et les accompagner tout au long de leur mission
 - Verser l'indemnité complémentaire (106,31€/mois) aux volontaires et prendre en charge les frais de transport de la journée de formation
 - Accompagner le volontaire dans son projet d'avenir de façon individuelle (une fois par mois par le tuteur)
- Fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion administrative des jeunes

- Former les volontaires, en collectif (1 journée par mois) dans le cadre de la Formation Civique et Citoyenne et de l'Accompagnement au Projet d'Avenir prévus par la loi
- Soutenir les tuteurs durant la mission (hotline)
- Assurer la gestion administrative des jeunes (relations avec l'ASP)

4

- Réunion bilan tripartite

5

- Fournir des éléments pour le reporting Etat

- Assurer la gestion du lien avec l'Agence du Service Civique et l'ASP



QUELLES CONDITIONS À L'INTERMÉDIATION UNIS-CITÉ RELAIS?

CONDITIONS FINANCIÈRES :

- 100€/mois/volontaire*
- gratuit pour les structures associatives*

**hors versement de l'indemnité de subsistance (107,58 €/mois en numéraire ou en nature) et hors frais de transport des volontaires pour leur formation*

Option : 250€ par volontaire si vous souhaitez confier le recrutement à Unis-Cité

AUTRES CONDITIONS : RESPECTER LES RECOMMANDATIONS D'UNIS-CITÉ RELAIS POUR UN SERVICE CIVIQUE DE QUALITÉ!

- 1 tuteur au sein de la structure, formé en amont aux spécificités du service civique et motivé
- Des missions accessibles et de terrain, ne demandant pas de qualifications particulières
- 2 volontaires minimum par mission, avec le soucis de l'inclusion des jeunes éloignés (jeunes sans qualification, quartiers prioritaires, handicap)
- 1 journée de Formation Civique et Citoyenne et d'Accompagnement au Projet d'Avenir par mois pour chaque volontaire (organisée par Unis-Cité Relais)

ET MAINTENANT?

RENCONTRONS-NOUS !

Emilie COMBA

Chargée de mission Service Civique

ecomba@uniscite.fr

05 61 13 97 75 / 07 68 83 89 26

RAPPEL : QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE?

Créé en 2010, ce dispositif d'Etat a déjà accueilli 125.000 jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les porteurs de handicap. Il permet de mobiliser des jeunes de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général au service de la collectivité. Les jeunes bénéficient d'un statut protecteur et d'une indemnité de 580 € par mois.

Site de l'Agence du Service Civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>